

Motion Catherine Labouchère et consorts – Pour favoriser l'apprentissage de la culture numérique dans le cadre de l'école obligatoire – passer des intentions aux actes

Texte déposé

La présente motion demande au Conseil d'Etat d'adapter la législation pour renforcer, dans le programme de l'école obligatoire, l'enseignement de la culture numérique — technologie de l'information et de la communication (TIC), codage, etc. Ces cours doivent être en adéquation avec l'évolution de la technologie. Pour ce faire, il pourrait notamment s'inspirer des mesures contenues dans le *Lehrplan 21*.

Certes, l'utilisation des outils informatiques se généralise, mais la science informatique va bien au-delà de la simple bureautique et constitue une discipline fondamentale. Elle doit en toute logique être introduite dans le cursus de la scolarité obligatoire. Comme le relève le rapport de gestion 2016 du Grand Conseil vaudois¹ : « Il s'agira que l'Etat accompagne la transition numérique. Ainsi, il convient que les enseignants et les élèves soient mieux formés aux principes de base de l'informatique. »

Renforcer l'enseignement de l'informatique et de la culture numérique pour les élèves et enseignants afin de se former à la pensée computationnelle doit être une priorité de l'école d'aujourd'hui. En effet, l'école obligatoire doit pouvoir assurer aux élèves les connaissances nécessaires en matière de nouvelles technologies, afin de les préparer au mieux à leur vie future.

En Suisse alémanique, le *Lehrplan 21* est à cet égard bien plus en avance que le Plan d'étude romand (PER) et il s'agit de s'en inspirer — codage, programmation, techniques internet, etc. — dans la législation vaudoise.

L'objectif est fort : maintenir le canton à la pointe. En dispensant aux jeunes générations une formation moderne en science informatique, nous leur donnons les bases pour comprendre et résoudre les défis actuels et futurs, tant sociétaux qu'économiques. Cela permettra aussi de leur garantir l'intérêt et la qualité des apprentissages pour faire face aux avancées technologiques qui font et feront partie de leur quotidien. Cet enseignement ne s'inscrit pas en opposition avec les disciplines fondamentales de base actuelles, mais en complément pour donner aux jeunes les moyens de construire leur avenir.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Catherine Labouchère
et 32 cosignataires*

Développement

Mme Catherine Labouchère (PLR) : — L'innovation est une des thématiques porteuses mise en valeur par le canton et le monde numérique constitue un de ses éléments phares. Or, la mission des autorités est de préparer les jeunes générations à détenir les clés de la science informatique pour à la fois évoluer dans le monde où ils vivent actuellement et pour préparer leur futur. Je ne peux donc que me réjouir que, dans sa conférence de presse de rentrée scolaire, Mme la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture ait clairement montré ses intentions dans ce sens.

Comme vous le savez, le Grand Conseil a accepté, l'an dernier, de renvoyer au Conseil d'Etat un postulat que j'avais déposé pour connaître sa vision de la transition numérique. Ensuite, j'ai étudié avec beaucoup d'attention ce qui se faisait dans les autres cantons. Dans la partie alémanique, le *Lehrplan 21* est assurément en avance sur le Plan d'étude romand (PER) dans ce domaine. En Suisse romande, sans surprise, les cantons de Fribourg et du Valais ont eux aussi pris des mesures pour introduire l'enseignement de la science informatique à l'école obligatoire. A Genève et à Neuchâtel,

¹ Communiqué de presse du Grand Conseil du 26 avril 2017.

des motions en ce sens viennent d'être déposées. Seuls le Jura et Vaud n'ont pas encore concrétisé cet avancement.

Le but de la présente motion est d'établir un socle légal pour cette implémentation. Cela fait, le Département définira l'architecture de la formation en question, en concertation avec les personnes concernées ainsi que cela a été affirmé lors de la conférence de rentrée. La motion n'a pas pour but d'imposer des outils et de l'équipement à tous les élèves, ni de prévoir que la science informatique puisse se substituer aux autres matières. Je sais qu'il y a de nombreuses réticences à ce sujet, notamment en matière de prévention et ces aspects devront également être pris en compte. La motion a pour objectif de donner un support légal à une matière innovante et incontournable dans le monde d'aujourd'hui, afin que le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture puisse proposer un contenu, une mise en œuvre, un calendrier, mais aussi des garde-fous. Si nous ne prenons pas le train en marche maintenant, tant les jeunes d'aujourd'hui que les générations futures nous le reprocheront. Nous ne pouvons pas prendre ce risque : il en va de notre responsabilité. Je m'arrête ici, la suite sera discutée en commission.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.